

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 08 Septembre 2020**

République Française  
Liberté – Egalité - Fraternité

L'an deux mil vingt, le huit septembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis à la mairie sur la convocation et sous la présidence de M. Emmanuel LEDOUX, Maire.

**Présents** (23) : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Isabelle MALTAVERNE, Serge COURROUX, Catherine CAZES, Patrick SPELLER, Annick PROUT RIEU, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Claudia AGUILAR, Dimitri

ARNOULD, Fabrice AUBERT, Jean-Luc EVEN, Loïc FAGIS, Jean-Claude GALLOIS, Sandrine GERIN, Catherine LESSINGER, Danièle MARTINET CONTANT, Patrice PATAY, Christina QUERMELIN, Vincent ROCHER, Mélanie SAGNA, Laurence SIMON, Pierre-Yves THOMAS et Roselyne TRUKAN, **conseillers municipaux**.

**Secrétaire de séance** : Dimitri ARNOULD

## ORDRE DU JOUR

### LE CONSEIL

**APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 Mai 2020.

**ENTERINE** à l'unanimité, le règlement intérieur du conseil municipal.

**PRECISE**, à l'unanimité, que le Maire a reçu délégation du conseil pour le droit de préemption urbain sur les zones U, Na et Nax.

**AUTORISE** à l'unanimité, les poursuites permanentes du trésorier de Montereau.

**VALIDE** à l'unanimité, le plan communal de sauvegarde et le Documents d'Informations sur les Risques Majeurs.

**PROPOSE** 25 noms pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs auprès des services des impôts

**DECIDE** par 22 voix Pour, M. Rocher ne prenant pas part au vote, de verser une subvention complémentaire à l'USGP

**ACCEPTE** à l'unanimité, la servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle ZI3 sur laquelle est implanté un poste de transformation.

**ACCEPTE** à l'unanimité le principe de vendre les bâtiments cadastrés AD184p, AD185p et AD557p situés rue Clovis Moriot au profit et de M. Abdelaziz et Mme Marie Christine Barhdaoui, pharmaciens de La Grande Paroisse, et les bâtiments cadastrés cadastrés AD903 et AD46p et AD58p, d'une superficie totale de 1 387 m<sup>2</sup>, au prix de 199 800 € avec une enveloppe de + ou - 10% et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents dès lors que la procédure de désaffectation et de déclassement aura été légalisée.

**ACCEPTE** à l'unanimité de vendre 500 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée ZC168p au prix de 75 000 € à la société NEOKIDS, souhaitant créer une crèche Montessori.

**DECIDE**, à l'unanimité, d'acquérir les bâtiments situés rue de la Garenne, sections cadastrées AE167 et AE168, au prix de 185 000 € auprès de la société Lafarge Ciments.

**DECIDE**, par 21 voix, de donner le nom de rue Rocheveaux à la rue menant aux ateliers excentrés, chemin des moules.

**DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer le lot 1 : location et maintenance de trois photocopieurs (13 304 € HT pour 4 ans) et le lot 2 : acquisition et maintenance d'une solution électronique de documents (6 700 € HT pour 4 ans), auprès de la société ESUS BUREAUTIQUE située à Fontenay Trésigny 77610.

**DECIDE**, à l'unanimité, de fixer les conditions administratives et financières de formation des élus.

En Mairie, le 9 septembre 2020

**Le Maire,  
Emmanuel LEDOUX**